

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre deux mil quinze s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé GILLES, Maire.

Présents : Mmes & Ms : Hervé GILLES, Gérard MARION, Viviane BERTOUT-BARBEY, Alain LEPOUZE, Elodie GUERIN, Virginie HENNEBELLE, Gilles LENFANT, Xavier LEPOUZE, Cécile LEVEAUFRE, Muriel MENIER, Daniel MOULIN, Hélène PENNEL et Sandra SCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absentes excusées :

Delphine MAUGUEN donne pouvoir à Virginie HENNEBELLE

Absents :

Fabrice DAUBIER

Votants : 14

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Madame Sandra SCHMITT a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Projet SDCI

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (NOTRE) prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI). Le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet et doit rendre son avis pour le 22 décembre 2015 au plus tard. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet proposé par le préfet.

Proposition suppression du CCAS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE donne la possibilité aux communes de – 1 500 habitants de dissoudre les CCAS. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas dissoudre le CCAS.

Rémunération agent recenseur / coordonnateur communal

Le conseil municipal décide la création de 2 postes d'agents recenseurs (1 titulaire et 1 réserviste) afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2016.

L'agent recenseur titulaire percevra :

- 74 € brut d'indemnité pour les formations
- 49 € brut d'indemnité de frais de déplacement
- 3.43 € brut par logement collecté

L'agent recenseur réserviste percevra :

- 3.43 € brut par logement collecté

Le coordonnateur d'enquête percevra :

- des heures complémentaires équivalentes aux heures consacrées aux opérations de recensement.

Décision Modificative

- *Virement de crédits supplémentaires*

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- l'approvisionnement du compte 1641 (Dépenses d'investissement) «Emprunts en euros » de 0.10 €, afin de régulariser le chapitre 16.

POINT SUR LA COMMISSION ANIMATION

- Rédaction du bulletin municipal en cours pour une distribution sur la 2^{ème} quinzaine de janvier 2016.
- Projet : renouvellement des Journées du Patrimoine en septembre 2016 avec une exposition sur les 50 ans du Handball et des artistes locaux

- Projet à définir : organisation d'un rallye / chasse aux trésors, animations musicales, repas champêtre
- Présentation du projet de fleurissement de la commune par le lycée horticole en février 2016 en mairie.
- Maisons fleuries : changement du règlement (1 passage/an, prise de photos des maisons des lauréats...)
- Projet en étude : réflexion sur l'utilisation de la salle de sports : ouvrir la salle aux habitants de la commune sur certains créneaux horaires pour des activités sportives avec pré-réservation en mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole

Spectacle de Noël à l'école le mardi 15 décembre 2015 à 14h00, avec venue du Père-Noël à 15h30.

Convention Matériel

Le Club Détente et Loisirs a refusé la proposition de convention de gestion du prêt de matériel.

GEA

Le Grand Evreux Agglomération met à disposition des communes un service de reprographie.

CCAS

La remise des colis aura lieu le samedi 12 décembre 2015 de 14h00 à 17h00, en salle du conseil municipal.

La séance est levée à 22h20.